

CONSIGNE SYNDICALE

1. Respectez scrupuleusement vos **PS et FS** et les horaires pour les AE (n'y allez jamais en avance etc.)
2. Respectez scrupuleusement les lieux et le matériel dédié pour déposer vos affaires personnelles : si les lieux ou le matériel ne sont pas sécurisés et individualisés, vous ne participez pas à l'AE et vous gardez vos effets personnels
3. **vosre AE n'est pas tenu** : vous ne participez à aucune autre tâche (ne participez en aucun cas à l'accueil classique d'un TGV sur lequel vous ne partez pas.
4. **Au moindre incident sûreté** lors d'un AE, retirez vous du dispositif en exerçant votre droit de retrait, faites un « dépôt de plainte + consultation médicale ».
5. **Un AE est levé** pour une raison ou pour une autre, même en cours, ne passez en aucun cas à un prétendu visuel (défaillance matériel pidion, mises à jour, affluence etc...) retirez vous immédiatement du dispositif.
6. **Si vous n'avez pas eu de formation AE**, et que vous ne vous sentez pas à l'aise, exercez votre droit de retrait et ne participez pas au dispositif
7. **En l'absence des ADS**, exercez votre droit de retrait et ne participez pas au dispositif
8. **En aucun cas**, vous ne devez participer à la manutention du dispositif pour les AE (gère file, etc.). **Ne vous en prenez** pas aux collègues de l'escale pour autant, qui sont des cheminots comme nous et subissent les restructurations imposées par la direction.
9. **En cas de pression managériale** de vos supérieurs ou toute personne étrangère à l'encadrement de l'ECT de Lyon, retirez vous du dispositif en exerçant votre droit de retrait
10. **Faites systématiquement** un rapport ou un simple mail relatant les faits marquants lors de votre AE ou du contrôle de votre train, à vos mandatés chsct à l'adresse suivante : aechsctvoy@gmail.com

Dans tous les cas, n'hésitez pas à appeler vos élus et mandatés, qui seront déployés à vos cotés pour suivre vos AE.